



Lignes directrices concernant l'enseignement du français de base

Guide à l'intention des
divisions et districts
scolaires

**LIGNES DIRECTRICES
CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DU
FRANÇAIS DE BASE**

*Guide à l'intention
des divisions et districts scolaires*

2004

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Données de catalogage avant publication (Canada)

448.242 Lignes directrices concernant l'enseignement du français de base

ISBN 0-7711-3156-9

1. Français (Langue) - Aspect Politique -- Manitoba. I. Manitoba. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Dépôt légal –1^{er} trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Canada

Tous droits réservés © 2004, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre de l'Éducation, Citoyenneté et de la Jeunesse, Division du Bureau de l'éducation française, 1181, avenue Portage, salle 509, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 Canada (téléphone : [204] 945-6916 ou 1 800 282-8069, poste 6916; télécopieur : [204] 945-1625; courriel : bef@merlin.mb.ca).

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Si, dans certains cas, des omissions ou des erreurs se sont produites, prière d'en aviser Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba pour qu'elles soient rectifiées.

Dans le présent document, les termes de genre masculin sont utilisés pour désigner les personnes englobant à la fois les femmes et les hommes; ces termes sont utilisés sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le présent document est également disponible sur le site Web d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, à l'adresse suivante :

<<http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/ligne-fdb/index.html>>.

TABLE DES MATIÈRES

OBJET DU DOCUMENT	1
INTRODUCTION	2
CARACTÉRISTIQUES DES COURS DE FRANÇAIS DE BASE DE QUALITÉ	3
1. Début de l'apprentissage	3
2. Programmes d'études	
• Français de base – de la 4 ^e année au secondaire 4	3
• Le français pour les jeunes débutants – de la maternelle à la 3 ^e année	4
3. Temps d'enseignement recommandé	4
4. Méthodologie et connaissances en français des enseignants	5
5. Matériel d'apprentissage approprié	5
6. Salle de classe ou local	5
7. Possibilités de perfectionnement professionnel pour les enseignants du français de base	5
RÔLES ET RESPONSABILITÉS	6
1. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba	6
2. Divisions et districts scolaires	7
ANNEXE A	
Outil d'autoévaluation pour les écoles : une aide pour évaluer le soutien en matière d'enseignement du français langue seconde	8
ANNEXE B	
Lignes directrices concernant le financement pour les subventions aux cours de français de base	10
1. Introduction	10
2. Financement	10
3. Le français pour les jeunes débutants	11
4. Sommaire et autres détails	12

OBJET DU DOCUMENT

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba s'est donné l'objectif d'améliorer la qualité des cours de français de base dans les écoles manitobaines.

L'objet de ce document est de présenter les lignes directrices et les conditions qui permettent aux écoles d'offrir en continu des cours de français de base efficaces et cohérents.

Ces lignes directrices serviront à aider les divisions et districts scolaires, les écoles et les autorités scolaires provinciales à fournir un enseignement du français de base en classe, ce qui assurera la réalisation d'objectifs réalistes et bien définis grâce à l'utilisation de stratégies d'enseignement et de matériel didactique appropriés.

INTRODUCTION

Le français de base est une matière facultative dans le cadre du programme anglais au Manitoba. Toutefois, compte tenu des recherches en matière de développement cognitif des enfants, du rôle du français au Canada hier et aujourd'hui, et de la place qu'occupe le français dans le monde, le français de base devrait faire partie d'une programmation efficace dans les écoles du Manitoba.

Les recherches les plus récentes indiquent que l'apprentissage d'une langue seconde, en plus de donner aux élèves une meilleure flexibilité cognitive et de meilleures capacités de pensée abstraite, « peut les aider à lire, à écrire, à apprendre les mathématiques et à accepter d'autres cultures » (traduction libre), ce qui réduit le racisme et l'intolérance envers les autres.

De nos jours, il est reconnu que la connaissance d'une langue seconde est nécessaire dans tous les pays où il faut comprendre la langue de ses voisins, que ce soit pour se familiariser avec leur culture ou pour permettre divers types de commerce qui exigent des voyages plus nombreux. Cette réalité s'applique tout particulièrement au français, qui est utilisé tous les jours dans de nombreux pays à travers le monde.

La connaissance du français est bénéfique aux échanges culturels et économiques à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Le français est un moyen de communication important au Canada. L'apprentissage d'une langue seconde permet aux élèves d'élargir leur bagage culturel, ce qui leur permettra de mieux comprendre le milieu dans lequel ils vivent. Sur un autre plan, l'étude d'une langue seconde aide les élèves à mieux comprendre les principes fondamentaux des langues en tant que moyen de communication.

La salle de classe est un endroit idéal pour l'apprentissage du français de base en tant que langue seconde. Les connaissances acquises renforceront les intérêts des élèves et leur donneront plus de confiance, tout en les préparant à de futures études avancées.

CARACTÉRISTIQUES DES COURS DE FRANÇAIS DE BASE DE QUALITÉ

Plusieurs facteurs clés qui sont bénéfiques à l'enseignement et à l'apprentissage du français de base ont été relevés. Ces facteurs sont les suivants :

- un apprentissage précoce;
- des objectifs clairs et réalisables;
- un temps d'apprentissage suffisant à intervalles réguliers;
- du matériel d'apprentissage adéquat;
- des activités d'apprentissage axées sur les élèves et fondées sur les principes d'apprentissage d'une langue seconde, sur la théorie des intelligences multiples et sur ce que nous connaissons actuellement au sujet de l'apprentissage et du cerveau;
- un personnel enseignant démontrant une excellente maîtrise du français et une bonne connaissance des méthodes d'enseignement de langues secondes.

1. Début de l'apprentissage

Pour mettre en œuvre des cours efficaces d'apprentissage du français à l'échelle provinciale, il est recommandé d'offrir des cours de français de façon cohérente et continue à tous les niveaux. Ceci encouragera les élèves à faire des études en français.

Afin d'assurer une approche cohérente pour l'apprentissage du français de base, le point de départ pour les élèves a été fixé à la 4^e année.

Généralement, plus le nombre d'heures d'enseignement en français d'un élève est élevé, plus sa maîtrise de la langue s'améliore. Un élève qui aura terminé neuf ans (ou environ 940 heures) d'études et qui aura atteint les résultats d'apprentissage des cours de français de base pourra communiquer avec un niveau élémentaire de précision dans diverses situations.

2. Programmes d'études

Français de base – de la 4^e année au secondaire 4

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a fourni les documents de mise œuvre qui définissent les résultats d'apprentissage généraux et spécifiques pour la 4^e à la 6^e années, les 7^e et 8^e années, et le secondaire 1 au secondaire 4. Ces documents, développés par le Bureau de l'éducation française (BEF), présentent également des stratégies d'enseignement et d'évaluation et suggèrent du matériel d'apprentissage pour les enseignants et les élèves.

Le français pour les jeunes débutants – de la maternelle à la 3^e année

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a également prévu le soutien nécessaire pour les écoles et les divisions et districts scolaires qui souhaitent offrir les cours de français de base aux élèves des années primaires. L'objectif principal de l'initiative *Le français pour les jeunes débutants* est d'exposer les élèves à la langue et à la culture française et de susciter chez eux, à un jeune âge, une attitude positive à l'égard du français.

Les écoles ont la possibilité d'offrir un enseignement en français de la maternelle à la 3^e année. Cet enseignement facultatif se fait en incorporant le français dans la journée scolaire à l'aide du matériel d'apprentissage *Au Manitoba, on s'amuse en français, Maternelle et 1^{re} année* et *Au Manitoba, on s'amuse en français, 2^e et 3^e années* et d'autres ressources élaborées par le BEF.

3. Temps d'enseignement recommandé

Les cours de français de base devraient comprendre du temps d'enseignement quotidien, conformément aux recommandations minimales présentées dans le tableau ci-dessous.

Niveaux	Temps d'enseignement recommandé	Pourcentage de temps d'enseignement en français
4^e à 6^e	30 minutes	10 %
7^e et 8^e	35 minutes	10,6 %
S1 à S4	110 heures d'enseignement par crédit	11 %

Le nombre d'heures d'enseignement constitue un des facteurs clés pour ce qui est d'atteindre les résultats d'apprentissage en français de base.

Il est recommandé aux écoles qui offrent les cours de français de base d'utiliser une petite partie du bloc de temps réservé aux classes d'anglais pour enseigner le français, ce qui est possible étant donné que certains concepts langagiers sont transférables. Cela devrait aider les écoles à respecter les exigences en ce qui concerne la subvention pour le français de base.

Il est préférable de fournir quotidiennement de l'enseignement en français pour que les élèves atteignent les résultats d'apprentissage en français de base. Ce contact quotidien avec le français renforce le matériel appris antérieurement. En outre, une période d'enseignement d'au moins 30 minutes permettra à l'enseignant de faire participer les élèves à des activités fructueuses.

Les élèves au secondaire peuvent obtenir des crédits en français de base en suivant et en réussissant un cours qui offre un minimum de 110 heures d'enseignement en français.

4. Méthodologie et connaissances en français des enseignants

Pour atteindre les résultats d'apprentissage, il est essentiel que les enseignants soient bien préparés et travaillent dans un milieu de travail positif. Il est important que les enseignants communiquent efficacement en français et possèdent de riches connaissances en ce qui concerne la matière. Ils doivent également utiliser toute une gamme de stratégies et d'approches qui les aideront à choisir leur contenu pédagogique, à en établir l'ordre, à le présenter et à l'évaluer.

5. Matériel d'apprentissage approprié

Il est nécessaire d'utiliser le matériel recommandé par le BEF pour atteindre les résultats d'apprentissage en français de base et mettre en œuvre une méthodologie efficace.

6. Salle de classe ou local

Pour permettre aux élèves de participer pleinement à toute une gamme d'activités, les écoles devraient réserver une salle de classe ou un local où l'enseignant peut créer une ambiance française riche au niveau textuel, visuel, sonore et culturel, et où il peut accéder rapidement au matériel nécessaire.

7. Possibilités de perfectionnement professionnel pour les enseignants du français de base

Il est recommandé de prévoir la participation des enseignants à des séances de perfectionnement professionnel données par le BEF et à d'autres activités de perfectionnement professionnel afin de leur permettre de se recycler et de suivre les progrès dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage de langues secondes.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La réussite de la mise en œuvre des programmes d'études de français de base est une responsabilité partagée entre la province et les administrations à l'échelle locale. Selon les indications ci-dessous, chaque intervenant aura des rôles et des responsabilités précis pour ce qui est d'assurer des cours de français de base de première qualité.

Pour appuyer les écoles souhaitant offrir les cours de français de base, voici une liste des tâches dont se chargeront Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et les divisions et districts scolaires :

1. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba :

- élaborer les documents de mise en œuvre;
- élaborer du matériel pour appuyer les enseignants et les élèves;
- élaborer des cours d'apprentissage à distance;
- fournir des données sur les inscriptions et des fonds pour l'enseignement du français de base;
- aider les divisions et districts scolaires, les écoles et les enseignants à mettre en œuvre les programmes d'études et à utiliser efficacement le matériel d'apprentissage;
- fournir des possibilités de perfectionnement professionnel aux enseignants;
- s'inspirer des meilleures pratiques dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage du français langue seconde et promouvoir ces pratiques;
- appuyer l'intégration des technologies de l'information et des communications;
- trouver du matériel d'apprentissage pertinent;
- communiquer régulièrement avec les organismes appropriés aux échelles locale, provinciale et nationale;
- assurer la liaison avec les établissements d'enseignement postsecondaire en ce qui concerne la formation préalable des enseignants et les séances de perfectionnement professionnel;
- fournir de l'aide pour la promotion du français de base;
- répondre aux demandes de renseignements et d'aide provenant des divisions et districts scolaires, des écoles, des enseignants et des membres de la communauté.

2. Divisions et districts scolaires :

- commencer l'enseignement du français soit à la maternelle ou à la première année, ou plus tard à la 4^e année;
- offrir une série de cours qui s'enchaînent jusqu'au secondaire 4;
- utiliser le programme d'études provincial de français de base;
- réserver assez de temps et se servir du matériel d'apprentissage permettant d'atteindre les résultats d'apprentissage définis dans les programmes d'études;
- s'assurer que les enseignants ont une bonne connaissance du français et un répertoire de stratégies et d'approches courantes en matière de contenu pédagogique;
- s'assurer que les écoles réservent une salle ou local approprié pour l'enseignement du français;
- encourager les enseignants à profiter des possibilités de perfectionnement professionnel en français de base;
- fournir des procédures transparentes relatives aux rapports sur les fonds attribués à l'enseignement du français de base et déboursés à cet effet;
- promouvoir les avantages et l'importance de l'apprentissage d'une langue seconde, tout particulièrement le français.

ANNEXE A

Outil d'autoévaluation pour les écoles : une aide pour évaluer le soutien en matière d'enseignement du français langue seconde

Utilisez cet outil pour susciter des discussions et pour prendre des mesures.

L'objectif des questions suivantes est d'aider les écoles à évaluer elles-mêmes leurs cours de français de base.

Il est suggéré d'utiliser cet outil pour susciter des discussions entre les enseignants et les administrateurs scolaires.

1. Les éléments suivants existent-ils pour les cours de français de base offerts à notre école?

	Oui	Non
• une salle de classe ou un autre local réservé pour l'enseignement du français de base ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• les programmes d'études et autres documents d'appui fournis par le BEF;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• une politique d'embauche d'enseignants ayant les capacités nécessaires au niveau de la langue et des méthodes d'enseignement;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• une politique favorisant des possibilités plus nombreuses de perfectionnement professionnel pour les enseignants;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• du matériel d'apprentissage approprié, conformément aux recommandations du BEF;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• des discussions entre tous les enseignants du français de base, plus particulièrement entre ceux s'occupant des élèves dans une année de transition (de la 6 ^e année à la 7 ^e année et de la 8 ^e année au secondaire 1).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Les éléments suivants existent-ils dans les salles de classe où le français de base est enseigné?

	Oui	Non
• les programmes d'études et autres documents d'appui fournis par le BEF;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• du matériel d'apprentissage approprié, conformément aux recommandations du BEF;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• des affiches qui présentent du vocabulaire thématique et des expressions communes utilisées dans les salles de classe;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- | | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| • l'affichage des travaux accomplis en français par les élèves; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • du matériel de lecture en français sur des thèmes variés; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • un lecteur de cassettes ou de disques compacts; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • de l'équipement audiovisuel pour renforcer le développement des capacités de compréhension des élèves à l'oral et à l'écrit et pour introduire des éléments culturels authentiques dans la salle de classe. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

3. Les élèves participent-ils aux activités ci-dessous en français?

- | | Rarement | Parfois | Régulièrement |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • écouter des enregistrements; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • faire des présentations; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • lire individuellement; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • lire en groupes; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • écrire des textes; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • travailler en collaboration avec d'autres élèves; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • créer un dossier de leurs travaux ou participer à des activités d'évaluation formative. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

4. Y a-t-il de la communication à l'école pour les objectifs ci-dessous?

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| • informer le personnel en ce qui concerne les objectifs, les thèmes et les activités des cours de français de base; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • aider les élèves et le personnel à établir le lien entre les matières, les activités scolaires et la communauté. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

ANNEXE B

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LE FINANCEMENT pour les subventions aux cours de français de base

1. Introduction

Par l'entremise du Bureau de l'éducation française, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a un système d'aide financière grâce auquel des subventions sont distribuées aux divisions et districts scolaires qui offrent les cours de français de base susmentionné dans une ou plusieurs de leurs écoles. **Ces subventions ne doivent servir qu'à défrayer les dépenses supplémentaires liées aux cours de français de base.** Les fonds reçus peuvent servir à payer une partie ou la totalité des éléments suivants, entre autres :

- l'achat de matériel pour les cours (livres, cassettes, cartes-éclair, logiciels, etc.);
- la présentation d'activités culturelles en français;
- l'organisation d'activités de perfectionnement professionnel pour les enseignants du français;
- l'embauche d'aides-enseignants dans certaines circonstances, etc.

2. Financement

La subvention consiste en 90 \$ (2003-2004) par équivalent temps plein (ETP) pour un cours de français de base mis en œuvre adéquatement. Un ETP est calculé simplement en fonction du pourcentage du temps d'enseignement en français et du nombre d'élèves d'un niveau donné.

Le nombre d'élèves par classe correspond aux données sur les inscriptions au 30 septembre de chaque année scolaire. Le pourcentage de temps d'enseignement en français correspond au rapport entre le nombre de minutes d'enseignement en français et le nombre total de minutes d'enseignement.

La subvention d'ETP de 90 \$ par année est accordée lorsqu'une classe de français de base respecte le temps d'enseignement recommandé pour son niveau. Si le temps d'enseignement est inférieur à celui recommandé pour le niveau en question, la subvention d'ETP est réduite de 50 %. Le cas échéant, la subvention d'ETP accordée est donc de 45 \$ par année.

Le calcul ci-dessous est un exemple qui s'applique à une classe typique de français de base qui a 20 élèves de la 4^e à la 6^e année et qui respecte le temps d'enseignement recommandé de 30 minutes par jour (ou 10 % du temps en classe) :

$$\begin{aligned} \text{ETP} &= \text{nombre d'élèves} \times \% \text{ du temps d'enseignement en français} \\ &= 20 \times 0,10 = 2 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Subvention annuelle pour le français de base} &= \text{ETP} \times 90 \$ \\ &= 2 \times 90 \$ = 180 \$ \end{aligned}$$

Dans le cas où une école offrait jusqu'à 40 minutes (13,3 % du temps de classe) de français de base, le montant total de subvention sera déterminé selon la formule présentée ci-dessus.

Pour plus de renseignements, consultez le document intitulé *Subventions pour l'enseignement en français (français, immersion et français de base)*, qui est mis à jour tous les ans. Il est possible de consulter ce document sur le site Web d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba à l'adresse : <<http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/stat-fin/subvention.html>>.

3. Le français pour les jeunes débutants

Pour le français pour les jeunes débutants de la maternelle à la 3^e année, cette subvention consiste en 45 \$ (2003-2004) par équivalent temps plein (ETP), ce qui est calculé en fonction du pourcentage du temps d'enseignement en français et du nombre d'élèves d'un niveau donné.

Les données sur les inscriptions au 30 septembre sont utilisées pour effectuer les calculs. Le pourcentage du temps d'enseignement en français correspond au rapport entre le nombre de minutes d'enseignement en français et le nombre total de minutes d'enseignement.

Le temps d'enseignement en français recommandé à ces niveaux est d'un minimum de 20 minutes par jour.

Le calcul ci-dessous est un exemple qui s'applique à une classe typique de 20 élèves de la maternelle à la 3^e année et dont le temps d'enseignement est de 20 minutes de français de base par jour (ou 6,7 % du temps en classe) :

$$\begin{aligned} \text{ETP} &= \text{nombre d'élèves} \times \% \text{ du temps d'enseignement en français} \\ &= 20 \times 0,067 = 1,34 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Subvention annuelle pour le français de base} &= \text{ETP} \times 45 \$ \\ &= 1,34 \times 45 \$ = 60,30 \$ \end{aligned}$$

Dans le cas où une école offrait jusqu'à 40 minutes (13,3 % du temps de classe) de l'initiative *Le français pour les jeunes débutants*, le montant total de subvention sera déterminé selon la formule présentée ci-dessus.

Pour plus de renseignements, consultez le document intitulé *Subventions pour l'enseignement en français (français, immersion et français de base)*, qui est mis à jour tous les ans. Il est possible de consulter ce document sur le site Web d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba à l'adresse : <<http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/stat-fin/subvention.html>>.

4. Sommaire et autres détails

Tel que l'ont démontré les exemples, le calcul des subventions pour le français de base est fondé sur le nombre d'élèves inscrits et leur pourcentage de temps d'enseignement en français. Ces données, qui sont organisées par type de cours et par niveau au 30 septembre (ou au dernier jour ouvrable de septembre) chaque année, sont recueillies pour chaque école qui offre ces cours. Le formulaire utilisé pour recueillir ces données est intitulé **Manitoba – French Second Language Curriculum (Other Than French Immersion) September 30, 20__**. Vous pouvez vous le procurer dans le système de collecte de données du Réseau informatique d'éducation (RIE).

Les données sont vérifiées et compilées par le Bureau de l'éducation française (BEF). Les subventions sont ainsi calculées pour chaque école. Ces renseignements sont envoyés aux bureaux des divisions et des districts scolaires pour les informer du montant de la subvention et pour leur permettre de vérifier les résultats. Ces subventions sont ensuite ajoutées aux avances de fonds pour le fonctionnement des écoles, versées mensuellement aux divisions et districts scolaires par la Direction des finances des écoles.

Chaque année scolaire, le BEF envoie également aux divisions et aux districts scolaires des formulaires concernant le budget proposé. Les responsables des divisions et des districts scolaires doivent inscrire leurs dépenses prévues seulement pour les cours de français de base de la maternelle au secondaire 4. Ce formulaire doit être rempli au complet, selon les directives fournies, et retourné au BEF au plus tard à la date précisée en vertu des règlements pertinents.

Veillez noter, encore une fois, que les subventions reçues sont destinées à payer une partie **seulement** des **dépenses supplémentaires** liées aux cours de français de base et non la totalité des cours de français de base.

Personne-ressource

Directeur
Direction du développement et de l'implantation des programmes
1181, avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Téléphone : (204) 945-6022
Sans frais : 1800 282-8069 (poste 6022)
Télécopieur : (204) 945-1625